

A portrait of Jean Huss, a man with a full dark beard and a black cap, looking slightly to the left. The background is a dark, textured greenish-brown.

Aimé Richardt
Jean Huss
précurseur de Luther
(1370-1415)

Préface de M^{gr} GUILLAUME, évêque émérite de Saint-Dié

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

JEAN HUSS, PRÉCURSEUR DE LUTHER

Du même auteur

Fénelon, In Fine, 1993. Grand prix d'Histoire de l'Académie française 1994.

Bourdaloue, In Fine, 1995.

Colbert et le colbertisme, Tallandier, 1997.

Louvois, le bras armé de Louis XIV, Tallandier, 1998.

Le Soleil du Grand Siècle, Tallandier, 2000. Prix Hugues Capet 2000.

Massillon, In Fine, 2001.

Le Jansénisme, François-Xavier de Guibert, 2002.

La Régence, Tallandier, 2003. Préface de Madame la Comtesse de Paris.

Les Savants du Roi-Soleil, François-Xavier de Guibert, 2003. Préface de Christian Poncelet, président du Sénat.

Saint Robert Bellarmin, François-Xavier de Guibert, 2004.

Les Médecins du Grand Siècle, François-Xavier de Guibert, 2005.

Louis XV, le mal-aimé, François-Xavier de Guibert, 2006. Préface du prince Jean de France.

La Vérité sur l'affaire Galilée, François-Xavier de Guibert, 2007.

Luther, François-Xavier de Guibert, 2008.

Calvin, François-Xavier de Guibert, 2009.

Érasme, François-Xavier de Guibert, 2010.

Henri VIII et le schisme anglican, Cerf, 2012.

Saint François de Sales et la Contre-Réforme, François-Xavier de Guibert, 2013.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'affaire ne tarda pas à remonter à Rome et, en mai 1377, le pape Grégoire XI envoya en Angleterre cinq copies¹² d'une bulle qui condamnait 18 thèses de Wiclif comme « erronées et dangereuses pour l'Église et l'État ».

Edouard III mourut en juin 1377 et Richard II lui succéda. Comme le nouveau roi n'était qu'un enfant, il resta sous la coupe de son oncle, John of Gaunt. Celui-ci étant partisan des idées de Wicliff, la bulle fut enterrée discrètement...

En décembre 1377, Wiclif relança le débat en faisant imprimer et distribuer ses thèses. Convoqué par les évêques pour s'expliquer, il fut enlevé par une foule de ses partisans, foule qui grandissait sans cesse.

*

Afin de justifier sa position, Wiclif entreprit de traduire les Écritures en anglais. Il accompagna cette traduction d'un livre dans lequel il affirmait que les Saintes Écritures, étant l'œuvre de Dieu, étaient toute vérité et la seule autorité. Il protestait contre la condamnation de ses thèses, affirmant que le chef de l'Église était le Christ et que le pape ne pouvait pas s'arroger ce titre.

LE POUVOIR DES ROIS.

Dans son livre *De officio regis*, Wiclif affirme que le pouvoir des rois est consacré par les Saintes Écritures et les Pères. Christ, dit-il, et les apôtres, ont payé un tribut à l'empereur. C'est donc un péché de s'opposer au pouvoir du roi qui lui est donné par Dieu. Ses sujets, surtout le clergé, lui doivent un tribut. Les lois royales, certes doivent être justes,

mais leur autorité découle de l'autorité des lois divines, elles doivent donc être obéies par tous, y compris par le clergé. Donc le roi a un contrôle « évangélique » sur ceux qui sont au service de l'Église.

LA PAPAUTÉ ET LA HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE.

Pendant les six dernières années de sa vie, Wiclif ne cessa pas ses attaques contre la papauté et la hiérarchie de l'Église, allant jusqu'à dire que le pape et l'Antéchrist n'étaient que des concepts équivalents.

Mettant le principe même de la papauté en cause, il écrivait : « Nos prélats font de nouveaux articles de doctrines, il ne suffit plus de croire en Jésus-Christ, il faut croire encore que l'évêque de Rome est le chef de la sainte Église ; mais aucun apôtre n'a jamais obligé les hommes à croire une semblable chose de lui-même... Comment donc un misérable pécheur obligera-t-il le monde à croire qu'il est le chef de la sainte Église, lorsqu'il ne sait pas si lui-même sera sauvé ? Certes, lorsque l'évêque de Rome attire sur lui la condamnation par ses péchés, c'est un démon d'enfer que l'on présente à l'adoration des hommes comme le chef de la Sainte Église¹³. Ils disent qu'il est de foi que tout ce que le pape ordonne ou décide est ordonné ou décidé par Jésus-Christ ; mais jamais hérésie plus dangereuse n'a été suscitée par le diable¹⁴. »

LA THÉOLOGIE DE WICLIF.

Excellent connaisseur des Écritures, il en tirait deux

conclusions : l'homme est prédestiné à être sauvé ou damné ; et le pain et le vin ne sont pas changés en corps et sang du Christ.

Développant ces thèses, Wyclif n'hésitait pas à affirmer qu'il était blasphématoire de croire que le prêtre pouvait recréer le corps du Christ dans l'eucharistie. Il admettait toutefois une présence spirituelle due « à l'infinie miséricorde de Dieu » et non aux paroles du prêtre.

Sa croyance en la prédestination lui faisait écrire que l'Église de Dieu n'est composée que de ceux, connus de lui seul, qui sont sauvés par sa volonté, et qu'elle ne se confond pas avec l'institution humaine. Il ajoutait que les indulgences ne garantissaient pas le salut.

Il se fit également le défenseur de la traduction de la Bible en anglais « afin que tous les fidèles puissent avoir accès aux textes sacrés que les clercs refusent de leur dévoiler ».

LE SYNODE ANTI-WICLIF.

Dès 1381, le chancelier de l'Université d'Oxford fit déclarer hérétiques plusieurs propositions de Wiclif. En 1382, l'archevêque de Canterbury¹⁵ fit réunir, à Londres, une assemblée de notables ecclésiastiques, à laquelle il présenta 24 propositions attribuées à Wiclif. Dix furent déclarées hérétiques, et 14 erronées ; les premières concernaient les sacrements, et les autres les institutions de l'Église.

*

En 1384 le pape Urbain VI ordonna à Wiclif de se rendre à Rome pour y être entendu ; prudemment il déclina...

Le 18 décembre 1384, alors qu'il disait la messe, il fut

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

*

On tient de lui qu'il n'hésitait pas à participer aux chahuts estudiantins. En 1393, il prit part au jubilé, proclamé à Prague où, dit-il, « il visita les églises et dépensa son dernier sou pour verser l'aumône prescrite ». Il obtint la même année, le grade de bachelier ès arts.

Bien qu'il fût un étudiant moyen, il devint maître ès arts en 1396 et, en 1400, reçut l'ordination sacerdotale³.

En 1401 il fut nommé doyen de la faculté des arts et commença ses prédications. Le 14 mars 1402, il fut nommé recteur et prédicateur de la chapelle de Bethléem.

Fondée en 1391, elle avait pour objet « de donner à la population tchèque l'instruction religieuse en sa langue maternelle⁴ ». Huss en fut le troisième recteur et trouva qu'il s'était formé, autour de la chapelle, « une ambiance typiquement tchèque et réformiste⁵ ».

En 1404, alors qu'il commençait à se faire apprécier par la teneur et la qualité de ses sermons, il devient bachelier en théologie et commence à méditer les Écritures, recherchant la pensée divine et « possédé d'un ardent désir de la communiquer », saisissant pour ce faire tant la prédication que l'enseignement ou les écrits spirituels.

Il compose un *Miroir abrégé du pécheur*⁶ destiné à enseigner au chrétien que « s'il aime le monde, il périra avec le monde mais, s'il aime le fils de Dieu, il régnera avec lui et avec tous les saints dans les siècles au Royaume des cieux⁷ ».

En 1407, il commente le *Décataloge*, puis le *Pater* et enfin la *Passion*. Cette *passion* est d'ailleurs composée presque exclusivement à partir des Évangiles.

Pour Huss, toute la lumière jaillit de l'Écriture mais, pour en

saisir le sens, il se met à l'école des Pères. « Tous ses écrits sont truffés de citations bibliques et patristiques. »

LE THÉOLOGIEN.

Sa théologie est strictement biblique et suit sagement les sentiers battus. Il commente les *Sentences* de Pierre Lombard⁸ (1407–1409) d'une manière parfaitement orthodoxe, en « défendant les doctrines les plus communes avec les arguments les plus usuels ». Huss s'y montre « scolastique jusqu'au bout des ongles », dissertant avec application de l'éternité, de la durée finie du monde, distinguant l'essence et l'existence, la volonté antécédente et conséquente...

*

Bien qu'il soit difficile de découvrir un caractère personnel dans ces longues compilations, il arrive à Huss de placer, de temps à autre, un petit discours d'édification. C'est ainsi qu'il écrit : « Les saints ont supporté avec patience les morsures des bêtes sauvages, le froid, la soif, toutes sortes de souffrances afin d'accomplir la pénitence voulue par le Seigneur. Mais nous, quels saints misérables nous sommes, nous qui non seulement refusons de souffrir le martyre et les tortures graves, mais qui voudrions, si nous le pouvions, nous débarrasser totalement de la pénitence prescrite par Dieu, c'est-à-dire de supporter le froid, la chaleur, la soif, la faim, le travail, les vigiles, les morsures des vers⁹... »

*

À partir de 1405 il s'adresse aux prêtres au cours de ses sermons, leur conseillant d'abandonner la vie du monde, de vivifier spirituellement l'Église, de suivre de près le Christ. Par-dessus tout, il leur recommande l'amour de Dieu, la fuite de la luxure, de l'avarice et de la simonie.

SA POSITION SUR LES INDULGENCES.

Dès 1407–1408, Huss écrit, dans une collection de sermons « qu'il ne suffit pas d'une simple affirmation du pape pour qu'un chrétien obtienne la rémission de ses fautes et des peines qu'il a méritées¹⁰ » car, dit-il, le pape ignore si le pécheur est bien disposé... Il n'est donc jamais sûr qu'une indulgence obtienne son effet.

Toutefois il ne les rejette pas, mais il affirme qu'elles ne seront d'aucun profit pour ceux qui n'auront pas imité le Christ dans ses mœurs. C'est donc un avertissement aux chrétiens de ne pas compter sur les indulgences s'ils ne se montrent pas dignes de les recevoir.

SA DOCTRINE EUCHARISTIQUE.

En 1408, Jean Huss publia un traité intitulé *Le Corps du Christ*, dans lequel il développe l'idée que le Christ eucharistique est pain¹¹, pain non pas matériel mais spirituel. C'est le Christ que nous recevons en communiant sous les espèces du sacrement. Tout son traité est de l'orthodoxie catholique la plus scrupuleuse, reconnaissant la présence réelle et le caractère sacramentel. Il insiste sur la notion de la présence *substantielle* du Christ, sous les *accidents* [apparences] du pain

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

scolastique. Il enseigna la théologie à Paris et soutint la cause du Nominalisme. Il faisait dépendre le bien et le mal de la volonté arbitraire de Dieu. Excommunié en 1330.

13. Vingt-quatre de ces articles avaient été condamnées à Londres en 1382, les théologiens praguois en ajoutèrent vingt et un.

14. Pour Wiclif la grâce est donnée directement par Dieu, mais elle peut se transmettre par un chrétien lui-même en état de grâce.

15. Voir ses *Commentaires sur les Sentences* (1409).

16. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 85.

17. Il écrivit longuement à ce sujet en 1403–1404.

18. Datée du 21 juin 1405.

19. Ou Jacobellus de Misa. Il prêchait la pénitence, la pauvreté, la folie de la Croix, plus aimable que la sagesse du monde.

20. Le *Mammona iniquitatis* de l'Évangile.

21. Les étudiants de l'université de Prague étaient regroupés en *nations*, selon leurs origines.

22. Probablement un faux.

23. Les quarante-cinq articles venaient d'être condamnés.

24. En juillet 1408.

25. Paul de Vooght (*op. cit.*, p. 93) note : « Un évêque peut-il donner une preuve plus manifeste de sa confiance ? »

26. Mgr Vseruhy.

27. En octobre ou novembre.

28. Jean de Rakovnik.

29. C'est la première fois que la redoutable accusation d'hérésie est employée à l'encontre de Jean Huss.

30. « Guides aveugles qui filtrez le moucheron et avalez le chameau. »

31. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 103.

**LE CONFLIT ENTRE HUSS
ET L'ARCHEVÊQUE ZBYNEK.
LA LUTTE À PRAGUE.
LA MORT DU PAPE ALEXANDRE V.
LE PROCÈS DE HUSS SOUS JEAN
XXIII.
NOUVEAUX DÉSORDRES À PRAGUE.**

Harcelé par les protestations et les plaintes de ses curés contre Jean Huss, Zbynek réagit en lui retirant sa mission de prédicateur¹.

Huss protesta avec véhémence, arguant de sa soumission à l'Église, au pape², à l'archevêque, à toute autorité établie...

Mis en appétit par cette reculade, les curés praguais déposèrent une nouvelle plainte contre Jean Huss et les partisans de Wiclif ; cette plainte fut accompagnée d'une excommunication, prononcée par l'archevêque, à l'encontre et des wiclifistes et des détenteurs de ses livres, excommunication dont personne ne se soucia, le conseil municipal de Prague ayant pris la défense des récalcitrants.

Encouragé par la position des échevins, Huss continua ses cours et ses sermons. « Il acheva son *Commentaire sur le quatrième livre des Sentences*. Il prêchait aussi à Bethléem

comme à l'ordinaire... Les adversaires de Huss prirent note de paroles qu'ils estimaient déplacées et en nourrirent plus tard leurs accusations contre lui³. » Ils lui reprochaient en particulier de déclarer : « Un prélat ne peut excommunier quelqu'un que Dieu n'a pas excommunié d'abord. »

*

La tension s'aggrava en juin 1409. Le 11, l'archevêque mit Prague en interdit. Huss prêcha avec une grande violence contre cette mesure et ses auditeurs tentèrent ensuite de prendre d'assaut le palais archiépiscopal, mais furent repoussés. À ceux qui lui reprochaient de bouleverser le pays, il répondait avec calme : « Oui, comme le Christ a bouleversé toute la Judée. »

De graves désordres éclatèrent alors dans Prague, des pillages, des massacres même, eurent lieu. Zbynek s'enfuit, accompagné de quelques prélats et du trésor du tombeau de saint Wenceslas mais, sur l'ordre du roi, il revint (le 2 septembre) et retira les mesures qu'il avait prises, ordonnant un *Te Deum* et le son des cloches dans toutes les églises du diocèse.

*

Le repos fut de courte durée : le 20 décembre 1409 le pape Alexandre V⁴ publia une bulle contre les doctrines de Huss, sans toutefois le désigner particulièrement. Défense était faite par cette bulle d'officier dans les chapelles particulières, qu'elle mit en interdit, et d'enseigner en aucun lieu la doctrine de Wiclif. « Elle invitait l'archevêque à poursuivre les contrevenants comme des hérétiques, avec l'assistance du bras séculier, et à supprimer par toutes sortes de voies les livres de Wiclif⁵. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

« Seigneur, si tu le veux, nous exhorterons le monde entier à la destruction de Ladislas, de Grégoire et de leurs complices », le Sauveur leur eût sans doute répondu comme il le fit à ses apôtres, qui le consultaient pour tirer vengeance des Samaritains : « Je ne suis pas venu pour détruire, mais pour sauver (Lc IX, 55). »

« Pour moi, ajoute-t-il, je ne voudrais pas, sans un ordre positif de Dieu, étendre la main contre Ladislas et ses partisans ; mais j'adresserais une humble prière à Dieu pour qu'il ramenât dans le chemin de la vérité ceux qui s'égarent... »

*

Huss attaque ensuite les indulgences comme une profanation de la grâce évangélique. « Dieu seul, dit-il, a le pouvoir de pardonner les péchés de manière absolue, car il n'y a que lui qui connaisse le cœur et qui sache si le pécheur est réellement converti⁷... »

Puis il résume les arguments que l'on peut, et doit, opposer à ces indulgences :

– La croisade s'oppose à la loi de Dieu qui nous prescrit d'aimer nos ennemis.

– Elle favorise les désordres.

– Elle emploie très mal beaucoup d'argent collecté par le pape.

– C'est un immense scandale que des papes concurrents refusent de s'entendre et recourent à des moyens pareils pour vider leurs querelles.

– Les âmes simples sont trompées, parce qu'elles distinguent mal si oui ou non elles sont absoutes de leurs péchés et qu'elles sont encouragées à croire qu'elles obtiennent le pardon de leurs fautes en versant la taxe.

*

Le pouvoir des clefs⁸, continue-t-il, est limité et conditionnel ; il suppose le bon usage des clefs, condition dont saint Pierre lui-même n'était pas dispensé.

Comment donc des prêtres ignorants, concubinaires, simoniaques, avarés, accorderont-ils, au gré de l'avarice des distributeurs d'indulgence, la rémission de la culpé [du repentir] et de la peine ? « Ce n'est pas, dit saint Augustin, à des ravisseurs et à des usuriers que Jésus-Christ a donné ce pouvoir », et saint Grégoire enseigne que « celui qui accorde le pardon des péchés selon ses passions, et non suivant l'état du pénitent, se prive lui-même du pouvoir de lier et de délier⁹ ».

*

Il faut distinguer entre une puissance légitime, réglée sur la loi de Dieu, et une puissance usurpée pour un temps, par la permission divine ; de ce dernier ordre est celle du démon. Jean Huss applique cette distinction au pape : « Si le pape, dit-il, use de sa puissance selon l'ordre de Dieu, on ne peut lui résister sans résister à Dieu même ; s'il abuse de son pouvoir en prescrivant ce qui est contraire à la loi divine, alors c'est un devoir de lui résister comme à la puissance du *cheval pâle* de l'Apocalypse, du *dragon*, de la *bête* et du *Léviathan*¹⁰. Il vaut mieux souffrir une excommunication injuste que recevoir une absolution fausse. Celui-là sera plutôt absous qui supportera la malédiction et l'opprobre jusqu'à la mort pour la cause de Jésus-Christ, que celui qui persécute les chrétiens dans une cause comme celle de Jean XXIII contre Ladislas¹¹. »

*

Jean Huss se récrie contre la clause de la bulle qui damne la descendance de Ladislas jusqu'à la troisième génération, malgré cette expresse déclaration de Dieu : « *Le fils ne portera point les iniquités du père* » (Ezéchiel XVIII). Il montre, par un double exemple, l'impiété d'une absolution donnée à ceux qui contribuent à la croisade :

« De deux hommes, dit-il, l'un a été scélérat pendant toute sa vie, mais, pourvu qu'il donne de l'argent, il obtient, au moyen d'une très légère contrition, rémission de la peine et du péché ; l'autre est un homme de bien qui n'a jamais commis que des péchés véniels, mais s'il ne donne rien il n'aura point de pardon. Or, selon la bulle, si ces deux hommes viennent à mourir, le premier, le criminel, ira au ciel en échappant aux peines du Purgatoire, et le second, l'homme juste, les subira. »

*

Dès le début des activités des vendeurs d'indulgences¹², Huss fit afficher aux portes des églises et des monastères une invitation¹³ au public, surtout aux docteurs, aux prêtres, aux moines... à venir débattre les thèses suivantes, savoir : si selon la loi de Jésus-Christ, les chrétiens peuvent, en bonne conscience, approuver la croisade ordonnée par le pape contre Ladislas... et si une telle croisade peut tourner « à la gloire de Dieu, au salut du peuple chrétien et au bien du royaume de Bohême »...

Le jour dit, une foule nombreuse s'assembla. Un docteur en droit canon ouvrit la *dispute* en apostrophant Huss après avoir fait l'apologie du pape et des bulles : « Vous êtes prêtre, lui dit-il, vous relevez du pape, qui est votre père spirituel. Il n'y a que de méchants oiseaux qui souillent leur propre nid, et Cham¹⁴ fut

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

provoquée par l'interruption des ministères ecclésiastiques gagnait. De plus, l'ordre de s'exiler vint d'en haut : le roi Venceslas lui ordonna de quitter la ville.

« Il partit donc, vaincu, accablé, bouleversé. À la fin de l'année 1412 – il lui en restait trois à vivre – cet homme de quarante-cinq ans semblait avoir tout perdu. Perdues l'université, les faveurs de la cour, l'influence sur la ville, les amis les plus intimes, les collaborateurs, dispersés et préoccupés de leurs propres projet³⁰... »

1. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 196.

2. Arminien : hérétique qui n'admet que les preuves de l'Écriture, nullement celles des docteurs.

3. Pierre Lombard, (v. 1100–1160). Théologien scolastique, appelé *le Maître des sentences*. Il enseigna la théologie à Paris dont il devint évêque en 1159.

4. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 201.

5. Ils auraient interrompu par des cris hostiles, chacun dans une des trois églises principales de Prague, les prédicateurs de l'indulgence.

6. Le 11 juillet 1412. L'ordre aurait été donné par le roi Venceslas, qui se serait écrié : « Décapitez, exécutez, même s'il y en a des milliers ! »

7. Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 151.

8. Il est à noter que, depuis environ la moitié du XIV^e SIÈCLE, la révolution était dans l'air un peu partout en Europe : Étienne Marcel à Paris et Guillaume Caillet avec la Jacquerie (1358) ; Jacques van Artevelde à Gand (1345) ; la révolte des paysans en Angleterre (1381), etc.

9. Saint Hildegarde (v.1100–1178), fondatrice et abbesse du monastère de St Rupert, en Allemagne. Elle eut des visions

extraordinaires dont le pape Eugène III l'autorisa à publier le récit.

10. Entre temps l'archevêque Albicus, ayant tiré tout ce qu'il pouvait des Pragois, venait de vendre sa charge à Conrad, évêque d'Olmütz. On a pu dire de cette transaction « que l'acheteur n'en était pas plus digne que le vendeur ».

11. Voir Annexe II.

12. Lettre citée par Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 160.

13. Jean XXIII.

14. *Mater studiorum*, comme le rappelle Gerson.

15. Pierre d'Ailly (1350–1420). Grand maître du célèbre collège de Navarre, à Paris, il y forma Gerson, entre autres théologiens. Chancelier de l'Université de Paris, il fut l'aumônier et le confesseur du roi Charles VI. Il fit instituer par le pape Benoît XIII la fête de la Trinité. Cardinal en 1411, il présida la 3^e session du concile de Constance et soutint la nécessité d'une réformation de l'Église.

16. Cité par Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 167.

17. À la suite d'un traité intitulé *l'Abomination des Moines*.

18. En octobre 1520, Luther fera paraître *La Captivité babylonienne de l'Église*, ouvrage dans lequel il refuse à la papauté tout fondement de droit divin et toute légitimation de droit humain.

19. En avril 1412.

20. Depuis août 1410.

21. « À éviter ».

22. Cité par Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 225.

23. Amené à reconnaître sa faute avec la volonté de s'amender.

24. Censure ecclésiastique qui enlève aux habitants d'une ville, d'une province ou d'un royaume l'usage des sacrements, le

service divin et la sépulture religieuse. On continuait le baptême aux enfants, la confession et le viatique aux mourants.

25. Richard FRIEDENTHAL, *Hérétique et rebelle*, p. 76 (Paris, 1977).

26. Cité par Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 226.

27. *Ibid.*, p. 228.

28. Après avoir pris conseil de deux théologiens : Martin et Nicolas de Milicin.

29. Car Huss avait laissé passer le délai imparti pour faire connaître sa contrition.

30. Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 77.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

LES SAUF-CONDUITS, LE DÉPART. LE VOYAGE, L'ARRIVÉE À CONSTANCE.

Dès le printemps de 1414, Huss reçut de l'empereur Sigismond l'invitation à se rendre au concile, *sous sa protection*.

En dépit des mises en garde de ses amis, il accepta, disant qu'il désirait témoigner de son obéissance à Sigismond, et qu'il faisait entièrement confiance au sauf-conduit promis. Il demandait toutefois à l'empereur « de faire en sorte qu'il puisse lui, Huss, témoigner de sa foi devant le concile, qu'il soit entendu et examiné en audience publique et qu'il soit permis de prêcher¹ ».

Il est clair que Jean Huss, qui connaît la haine que lui porte la coterie romaine de Jean XXIII, a peur d'être emprisonné, puis condamné, sans avoir été entendu. C'est pourquoi il exige à la fois de l'empereur une garantie pour sa personne et une assurance de pouvoir défendre sa cause et prouver sa foi, ce qui le lavera des erreurs qu'on lui impute.

*

Huss va donc s'employer à obtenir des documents garantissant et son orthodoxie, et sa sécurité.

Il commença par demander un certificat d'orthodoxie à l'un de ses ennemis, l'évêque de Nazareth, grand inquisiteur du diocèse de Prague, et en obtint une attestation dressée par-devant notaire, disant : « Nous faisons savoir à tous par ces présentes que nous avons souvent conversé avec l'honorable maître Jean Huss, bachelier en théologie de la célèbre université de Prague, que nous avons eu plusieurs entretiens sérieux avec lui sur les saintes Écritures et sur d'autres matières, et que nous l'avons reconnu pour un bon et fidèle catholique, ne trouvant en lui jusqu'à ce jour ni mal ni erreur. Nous attestons de plus que ledit Jean Huss a déclaré qu'il était prêt à rendre raison de sa foi devant l'archevêque et son clergé contre quiconque se présenterait pour l'accuser d'erreur ou d'hérésie, mais qu'il ne s'est présenté personne pour soutenir l'accusation. En foi de quoi nous lui avons délivré cette lettre scellée de notre grand sceau. Donné à Prague le 30 août 1414². »

Il semble que l'inquisiteur « ne craignit pas de mentir à sa conscience pour faciliter le départ de Jean Huss, espérant qu'une fois rendu à Constance, le concile ne laisserait pas échapper l'hérétique³ », ce qui serait particulièrement machiavélique.

*

Ayant en main cet écrit, Huss se rendit à l'abbaye de Saint-Jacques, où les barons et l'archevêque de Prague étaient réunis pour traiter des affaires du royaume. Là il supplia l'archevêque de déclarer hautement s'il l'accuse ou s'il le soupçonne d'hérésie et, dans le cas contraire, il le conjure de lui donner un témoignage public dont il puisse faire utilement usage dans son voyage à Constance.

« L'archevêque répond qu'il n'est point à sa connaissance que Jean Huss soit coupable d'aucun crime ni d'aucune faute ; il

l'invite cependant à se purger de l'excommunication qu'il a encourue⁴. »

*

Quelque temps avant son départ, Jean Huss écrivit qu'il partait pour le concile pour se justifier : « Afin que, si quelqu'un me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte et fasse voir, en présence des papes et des docteurs, si j'ai jamais tenu et enseigné aucune opinion fausse et erronée. Si on peut me convaincre d'avoir enseigné quelque doctrine contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas de subir toutes les peines encourues par les hérétiques, mais j'espère que Dieu n'accordera par la victoire à des infidèles, à des hommes qui outragent la vérité. »

LE DÉPART POUR CONSTANCE.

Au mois d'octobre 1414, Jean Huss fit ses adieux à ses amis, à ses disciples, à sa bien-aimée chapelle de Bethléem. Il laissa derrière lui son préféré, le fidèle Jérôme. Celui-ci lui dit en pleurant : « Cher maître, sois ferme, soutiens intrépidement ce que tu as écrit et prêché, en t'appuyant sur les Saintes Écritures, contre l'orgueil, l'avarice et les autres vices des gens d'Église. Si cette tâche devient trop rude pour toi, si j'apprends que tu es tombé dans quelque péril, j'irai, je volerai aussitôt à ton aide⁵. »

*

Déjà muni d'un sauf-conduit du roi Venceslas, Jean Huss reçut, peu de temps après s'être mis en route pour Constance, celui de l'empereur Sigismond, ainsi rédigé :

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

point d'une extrême difficulté. »

Puis se tournant vers le moine, il l'apostropha ainsi : « Tu prétends être un simple frère de ton ordre ? Moi je te tiens pour plein de duplicité. » Comme le moine se récriait, Huss le reprit : « Je prouverai ce que j'avance ; la simplicité requiert un certain accord de l'esprit et des lèvres, de la parole et de la pensée, et je ne vois point cet accord en vous. Votre bouche vous présente comme un homme simple et ignorant, mais votre question ardue dénote suffisamment un esprit subtil et fort aiguisé. Je m'expliquerai cependant sur ce point. »

Le moine l'écouta, le remercia, et s'en alla.

*

Dès son départ, quelqu'un se détacha du cercle des gardes et des observateurs qui entouraient Jean Huss, et lui dit que ce moine avait pour nom Didactus, et était considéré comme le docteur en théologie le plus subtil de la Lombardie. « Hé, dit Huss, que ne l'ai-je su ! j'en aurais usé différemment avec lui. Plût à Dieu que mes adversaires lui ressemblassent tous, car avec l'aide de Dieu et le soutien de l'Écriture, je n'en craindrai pas un. »

*

Alors que la nuit approchait, le prévôt de la cour pontificale demanda à Jean Chlum de se retirer, et lui dit que Huss était désormais prisonnier.

1. L'Empire, l'Angleterre, l'Italie du Nord, l'Irlande, Florence et Milan...

2. La France, le Portugal, l'Écosse, la Castille, l'Aragon, la

Navarre, le royaume de Naples...

3. Jean CHÉLINI, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Hachette, 1991, p. 525.

4. Dont Otto Colonna, le futur Martin V.

5. Le 3 mai 1410.

6. Son secrétaire le représentait comme un monstre d'avarice, d'ambition, d'impudicité et de cruauté.

7. Autre nom donné au Schisme papal.

8. Voir Annexe II.

9. Jean CHÉLINI, *op. cit.*, p. 528.

10. 29 cardinaux, 33 archevêques, 160 évêques, 564 abbés et docteurs... On estime que ces clercs avec leurs suites atteignaient le chiffre de 18 000 à 20 000 personnes.

11. Jean CHÉLINI, *op. cit.*, p. 529.

12. Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 103.

13. *Ibid.*, p. 104.

14. Pièce d'or, ce qui aurait assuré une audience très nombreuse !

15. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 320.

16. *Ibid.*, p. 320.

17. Il fit cependant mettre en prison, pendant quelque temps, les procureurs que Huss avait envoyés à la cour papale pour défendre sa cause.

18. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 322.

19. Principalement Michel de Causis et le cardinal français Pierre d'Ailly qui venait d'arriver à Constance le 17 novembre.

20. *Histoire ecclésiastique*, Paris, 1726. Tome 21, p. 214–215.

21. Paul DE VOOGHT, *op. cit.*, p. 326.

22. Cité par Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 212.

23. *Ibid.*, p. 213.

24. Décrit par certains comme un « homme insinuant et

rusé. »

25. Il était, en fait, professeur d'Écriture sainte et un théologien averti.

26. Cité par Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 214.

27. C'est la délicate question de l'union hypostatique.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

réalité⁶. »

En effet, l'ensemble de la *nation* italienne⁷, menée par ses cardinaux, se disposait à quitter Constance, ce qui aurait entraîné le départ de nombre d'autres Pères conciliaires, et donc la fin du concile.

Or l'empereur Sigismond tenait essentiellement à ce que le concile de Constance voie la fin du schisme papal, et donc ne se sépare pas sans être parvenu à ce résultat. Dès le lendemain de la fuite de Jean XXIII, « il parcourt la ville à son de trompe » et déclare que le concile n'est pas interrompu par la fuite du pape, et qu'il versera pour le défendre la dernière goutte de son sang.

Dans le même temps, il fait rédiger et placarder en tous les lieux un écrit qui « rappelle en termes énergiques la conduite du pape et de ses cardinaux (ceux qui l'ont suivi dans sa fuite), leur mauvaise foi, leurs efforts pour dissoudre le concile ou pour l'entraver⁸ ».

Sigismond n'y allait pas de main morte ! Dans le texte affiché, le pape était accusé de « tyrannie, de simonie et d'autres crimes. » Les membres du concile étaient exhortés à le juger « selon ses mérites, et selon ce qui a été pratiqué, avec le concours des empereurs, dans la déposition de plusieurs papes ».

*

Puis l'empereur réunit des représentants des *nations* dans la cathédrale, et il leur annonça qu'il maintiendrait le concile, coûte que coûte. À sa demande, quatre députés⁹ furent envoyés à Schaffouse pour sommer Jean XXIII de revenir à Constance.

Pour donner plus de poids à cette mise en demeure, Sigismond, devant tous les princes réunis, dénonça l'archiduc

d'Autriche¹⁰ comme « traître envers l'empire et envers le concile » et leur demanda de s'unir pour le soumettre. Cette menace suffit pour que l'archiduc « lâche » le pape, et celui-ci écrivit à Sigismond pour expliquer qu'« il était venu à Schaffouse à l'insu de l'archiduc d'Autriche, non pour se dispenser d'accomplir la parole qu'il a donnée d'abdiquer, mais pour exécuter sa promesse librement ».

*

Pour accentuer la pression sur Jean XXIII, les Pères conciliaires firent appel à Gerson¹¹, en lui demandant de prononcer un sermon démontrant qu'un concile universel pouvait, dans l'intérêt de l'Église, contraindre un pape rebelle et schismatique.

Le 23 mars 1415, Gerson prononça en présence des quatre *nations* un sermon demeuré célèbre, sur ce texte :

« Marchez pendant que vous avez la lumière, de peur que les ténèbres ne vous surprennent. »

Il s'écria devant les Pères conciliaires réunis :

« Conservez l'unité de l'esprit par le lien de la paix¹². N'ayez tous qu'un même corps et qu'une âme, un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême. Soyons unis en Christ, notre tête, de qui tous les membres dépendent, à qui tous sont liés et soumis. »

Après avoir énoncé douze propositions, dont les principales sont que l'union ecclésiastique se rapporte à un seul chef, qui est Jésus-Christ, et qu'elle se réalise par un chef secondaire, qu'on appelle le souverain pontife, et qui est le vicaire de Jésus-Christ, un époux tellement inséparable que jamais il ne peut lui donner des lettres de divorce, alors qu'au contraire l'Église n'est pas tellement liée avec le vicaire de son époux qu'il ne puisse se

séparer¹³.

Il continue : « L'Église, ou le concile général qui la représente, est une règle dirigée par le Saint-Esprit et donnée par Jésus-Christ, afin que tout homme, fût-il pape, l'écoute et lui obéisse sous peine d'être regardé comme un païen et comme un publicain. L'Église ou le concile peut, en plusieurs cas, s'assembler sans un express consentement ou commandement du pape, lors même qu'il serait canoniquement élu et vivrait régulièrement. Ces cas sont les suivants, savoir : si le pape étant accusé et mis en cause, refuse opiniâtrement d'assembler l'Église, (le concile) ; si, un concile général ayant décidé qu'un autre concile serait tenu à une époque déterminée, le pape refuse de le convoquer ; enfin s'il y a schisme ou concurrence entre plusieurs papes¹⁴. »

Puis Gerson termine ainsi :

« L'Église ou le concile général doit poursuivre l'extirpation de l'erreur et la correction de ceux qui s'égarerent¹⁵, sans faire aucune (exception) de personnes ; elle doit réformer l'ordre et la hiérarchie ecclésiastique sur le modèle de la hiérarchie céleste, en se conformant aux anciennes règles, et l'Église n'a aucun moyen plus efficace pour atteindre ce but que de prescrire la continuation des conciles généraux, sans omettre les provinciaux¹⁶. »

LA POSITION DES THÉOLOGIENS PARISIENS.

L'université de Paris adressa deux mémoires au concile. Le premier affirmait que « l'Église est plus *nécessaire* que le pape ; parce qu'on ne saurait se sauver hors de l'Église, et qu'on peut

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

À la quasi-unanimité, ces deux articles furent déclarés hérétiques et téméraires¹⁷.

*

Puis les Pères conciliaires se tournèrent vers l'examen de deux articles de Wiclif qu'ils estimaient contraires à la majesté divine :

1. Toutes choses arrivent par une nécessité absolue¹⁸.
2. Dieu doit obéir au diable.

Ces deux articles furent condamnés à l'unanimité.

Le concile confirma ensuite les condamnations de l'ensemble des quarante-cinq articles, prononcés à Oxford et à Rome. « Défense fut faite, sous peine d'anathème, d'enseigner ces articles, de lire ou de garder les livres qui les contenaient, d'en parler même, à moins que ce ne fût pour rappeler leur condamnation ; il fut ordonné de jeter ces livres dans les flammes¹⁹. »

En fait, les Pères du concile, en condamnant Wiclif, venaient de condamner Jean Huss, avant son procès. « S'ils remuèrent d'abord les cendres de celui-ci (Wiclif), ce fut pour arriver plus sûrement à étouffer celui-là (Huss). »

LA CITATION À COMPARAÎTRE DE JEAN XXIII.

Le 5 mai 1415, l'empereur Sigismond réunit une assemblée de prélats et d'ambassadeurs à qui il déclara qu'il trouvait difficile de faire grâce au duc d'Autriche²⁰. Les députés lui répondirent qu'il ne s'agissait pas d'une paix d'égal à égal, mais

d'une grâce que demandait un vassal.

Sigismond se rendit à cet avis, et quatre prélats allèrent chercher le duc. Celui-ci se jeta aux pieds de l'empereur et lui demanda pardon d'avoir offensé la majesté impériale, il promit de ramener Jean XXIII à Constance.

Le concile prit alors toutes les mesures nécessaires pour faire revenir le pape. Il députa à Fribourg²¹ les archevêques de Besançon et de Riga pour engager le pape à revenir, les faisant accompagner par trois cents hommes d'armes.

Une fois en présence du pape, les prélats lui demandèrent de venir avec eux au concile où il était cité, pour se défendre publiquement dans la neuvième session. Jean XXIII répondit qu'il était prêt à les suivre, mais essaya de gagner du temps en négociant longuement les détails de son retour.

*

La neuvième session se tint le 13 mai. Après la messe, un promoteur du concile se leva et demanda « qu'en conséquence de la citation faite au pape Jean XXIII, puisqu'il ne comparaisait pas, ni personne de sa part, on continuât à lui faire son procès, et que l'on nommât des commissaires pour l'instruire²² ». Il dit qu'on ne pouvait se dispenser de suspendre ce pape de toutes les fonctions du pontificat, après qu'on l'aurait encore appelé une fois aux portes de l'église, selon l'usage.

Comme le cardinal de Florence protestait, disant que le pape avait écrit à trois cardinaux²³, les nommant ses procureurs et leur demandant de comparaître à sa place au concile et de répondre aux accusations portées contre lui, les promoteurs du concile ripostèrent que, s'agissant d'une citation personnelle, il

fallait comparaître en personne et non par procureur, et que puisque Jean XXIII avait nommé des procureurs, la citation lui était connue, et par conséquent il était contumace²⁴.

Les Pères conciliaires nommèrent alors deux cardinaux et cinq prélats pour appeler le pape par trois fois à la porte de l'église ; comme Jean XXIII ne comparut pas, on dressa l'acte de cette citation, et l'on nomma vingt-trois commissaires pour entendre les témoins, recevoir leurs serments et instruire le procès²⁵.

*

Dans le même temps l'empereur communiqua au concile une bulle de Grégoire XII²⁶, par laquelle ce pape confirmait sa démission²⁷ et déclarait adhérer au concile de Constance.

*

La dixième session se tint le 14 mai 1415, avec les cérémonies accoutumées. L'évêque de saint Flour y chanta la messe, puis on résolut, sur les nouvelles instances des promoteurs, de déclarer contumace Jean XXIII, « faute d'avoir comparu après la citation et les trois proclamations ».

Puis les commissaires, citant les dépositions des témoins, dirent qu'il était suffisamment prouvé que « Jean XXIII était un dissipateur des biens de l'Église, simoniaque, scandaleux, et perturbateur de la foi ; et que comme tel il devait être déclaré suspens du gouvernement de l'Église, tant à l'égard du spirituel qu'à l'égard du temporel ».

Le concile le déclara ensuite « privé de l'administration des biens de l'Église, et fit défense de lui obéir, (se) réservant à procéder contre lui pour le déposer entièrement ».

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

par l'usage. On lui interdit alors de continuer.

*

Les accusateurs évoquent ensuite les désordres à Prague en mai 1411, et rappellent qu'il y eut des révoltes dont les prédications scandaleuses de Huss étaient la cause. « Des meurtres, des rapines, des sacrilèges furent commis avec la complicité de Huss et de ses amis²⁷. » Huss répondit que le seul coupable était l'archevêque Zbynek qui avait frappé la ville d'interdit, puis s'était enfui avec le trésor de la cathédrale, accompagné de plusieurs prélats et clercs.

On lui demande comment il peut dire qu'il est venu à Constance *librement*, c'est-à-dire parce qu'il l'a bien voulu. Prétend-il que personne au monde n'aurait pu l'y forcer ? Huss répond : « Mais oui, j'ai déclaré être venu de ma propre volonté. Si j'avais refusé de venir, il y a en Bohême des seigneurs nombreux et de la plus haute qualité qui me sont dévoués. Dans leurs châteaux j'aurais pu me réfugier et rester caché de telle sorte qu'aucun roi n'aurait pu me forcer à venir ici²⁸. »

À cette réponse le cardinal d'Ailly s'étrangle d'indignation, et lui dit, d'un ton patelin : « Maître Jean, il n'y a pas longtemps, dans votre tour (sa prison), vous disiez que vous étiez prêt à vous soumettre au jugement du concile. Je vous conseille donc de ne pas vous empêtrer dans vos erreurs, mais soumettez-vous à l'examen et à la correction du concile. Et le concile vous traitera avec miséricorde²⁹. »

Enfin l'empereur Sigismond intervint longuement :

« Écoute-moi, Jean Huss, lui dit-il... Je te donne ici mon témoignage... que je t'ai accordé le sauf-conduit avant même que tu ne fusses parti de Prague... J'ai voulu que, venant de ton

propre mouvement à Constance, tu n'y sois pas molesté, mais que tu puisses répondre de ta foi en audience publique. C'est ce qui a été fait. Une audience publique, pacifique et honnête t'a été accordée, et j'en remercie les Pères du concile, bien que certains me disent que je n'avais pas le droit de donner un sauf-conduit à un hérétique ou à quelqu'un qui est suspecté d'hérésie.

Maintenant, tout comme le seigneur cardinal (d'Ailly), je te conseille de ne pas t'obstiner. En tout ce qui est prouvé contre toi et que tu as reconnu, remets-toi à la grâce du concile. Pour notre honneur à tous... les Pères ne te traiteront pas trop durement et tu feras pénitence pour tes erreurs. Mais si tu t'obstines, les Pères n'hésiteront pas sur ce qu'ils auront à faire. Je leur ai dit que, pour ma part, je ne veux défendre aucun hérétique. Au contraire. Si quelqu'un se montrait obstiné dans l'hérésie, je serais prêt à allumer moi-même le bûcher et à le brûler. Et je te conseillerais de t'en remettre complètement à la grâce du concile. Le plus vite sera le mieux³⁰... »

Huss remercia Sigismond de son sauf-conduit, puis il ajouta : « Que votre Grandeur sérénissime sache que je suis venu librement ici, non pour défendre obstinément quoi que ce soit, mais pour me corriger humblement, après avoir appris que j'ai fait fausse route³¹... »

La seconde audience se termine ainsi, et Huss fut remis entre les mains de l'archevêque de Riga pour être conduit en prison.

*

Le cardinal de Viviers, président du concile, lui fit parvenir un formulaire de rétractation ainsi conçu : « Moi Jean Huss... outre les protestations que j'ai déjà faites et auxquelles je me tiens, je proteste de nouveau que quoiqu'on m'impute beaucoup

de choses auxquelles je n'ai jamais pensé, je me soumetts humblement à la miséricordieuse ordonnance, décision et correction du sacré concile, touchant toutes les choses qu'on m'a objectées, et qu'on a tirées de mes livres, ou enfin prouvées par déposition de témoins, pour les abjurer, révoquer, rétracter, et pour subir la pénitence miséricordieuse du concile, et faire généralement tout ce que sa bonté jugera nécessaire pour mon salut, me recommandant à sa miséricorde avec une entière dévotion³². »

Jean Huss, ayant lu ce formulaire, refusa de s'y soumettre car, dit-il, il ne pouvait abjurer sans mentir, puisque c'était confesser qu'il avait enseigné des erreurs, ce dont il ne convenait pas, et que c'eût été scandaliser le peuple de Dieu.

1. Bien que ces articles eussent déjà été lus en public pour motiver la suspension de Jean XXIII, il importait de les relire devant l'ensemble des pères conciliaires pour les amener à voter sa destitution.

2. *Histoire ecclésiastique, op. cit.*, t. 21, p. 292.

3. *Ibid.*, p. 293.

4. Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 295.

5. Qui était devenu, de fait, son prisonnier, depuis la soumission de Frédéric d'Autriche à Sigismond.

6. Cité par Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 297.

7. Le 29 mai 1415.

8. Jean XII, 31.

9. Martin Porée.

10. Cité par Émile DE BONNECHOSE, *op. cit.*, p. 298.

11. *Ibid.*, p. 299. Il ne restait donc plus qu'un pape parmi les trois responsables du Grand Schisme d'Occident, Benoît XIII, réfugié en Espagne. Rappelons que Grégoire XII, déposé par le concile de Pise en 1409, avait envoyé son abdication au concile

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

21. Cité par *ibid.*, p. 448.

22. *Ibid.*, p. 449.

23. Afin que le corps du péché soit détruit.

24. *Histoire ecclésiastique, op. cit.*, p. 333.

25. *Ibid.*, p. 334.

LA DÉGRADATION, LE BÛCHER.

Les sept évêques qui avaient été nommés pour procéder à cette dégradation ordonnèrent à Jean Huss de se revêtir de ses habits sacerdotaux et de prendre un calice. Étant ainsi vêtu, les prélats l'exhortèrent encore une fois à se rétracter pour son salut et pour son honneur, mais il déclara qu'il ne voulait pas scandaliser les peuples par une abjuration pleine d'hypocrisie et d'impiété, et proclama à nouveau son innocence.

Alors les évêques lui enlevèrent le calice des mains, en disant : « Judas maudit, pourquoi as-tu abandonné le parti de la paix et as-tu forgé des projets avec les juifs ? Nous t'enlevons le calice de la rédemption¹. » Huss répondit : « Je mets ma confiance en Dieu, notre Seigneur tout-puissant. Je supporte patiemment ce blasphème pour son nom. Il ne m'enlèvera pas le calice de la rédemption. J'espère, au contraire, que je boirai avec lui aujourd'hui même dans son royaume. »

Les sept évêques lui arrachèrent alors chacun des ornements sacrés, prononçant une malédiction à chaque pièce enlevée. Huss leur dit qu'il supportait humblement ces blasphèmes pour l'amour du Seigneur Jésus-Christ.

Une discussion s'éleva ensuite entre les évêques : comment fallait-il procéder à la suppression de la tonsure ?

Les uns veulent lui raser complètement la tête, les autres soutiennent que quelques coups de ciseaux suffiront. Huss se tourne alors vers Sigismond, et lui dit : « Voyez, les évêques ne

savent même pas comment se mettre d'accord dans leur profanation. »

Les manieurs de ciseaux l'emportent et, pendant qu'ils taillaient la tonsure des deux côtés, puis par-devant et par-derrière, ils récitent : « L'Église lui a enlevé tous les droits ecclésiastiques. Elle ne peut plus rien pour lui. Il doit être abandonné au bras séculier. » S'adressant alors à Huss, ils lui disent : « Nous confions ton âme au démon. » Huss leur réplique : « Moi, je la confie au très miséricordieux Seigneur Jésus-Christ. »

*

On apporte une haute mitre en papier sur laquelle sont peints trois affreux démons qui se disputent l'âme du condamné, et une légende : « Celui-ci est hérésiarque. » Huss se récrie : « Pour moi, misérable, mon Seigneur Jésus-Christ a daigné porter jusqu'à la mort la plus honteuse, une couronne d'épines plus dure et plus lourde que celle-ci. Pour son nom et sa vérité, je veux porter, misérable pécheur que je suis, cette couronne bien plus légère mais blasphématoire. »

*

Il restait à accomplir une formalité. Un évêque se tourna vers l'empereur et lui demanda d'épargner la vie du condamné². Sigismond ne répondit pas, mais ordonna au comte palatin³ de recevoir Huss des mains des évêques ; le comte appela le bailli de Constance et lui dit : « Prenez l'hérétique. Selon l'ordre du roi (l'empereur, roi des Romains) et le mien, qu'il soit brûlé. » Le bailli le remit à des gardes, ordonnant : « Emmenez-le. Qu'il soit brûlé... »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de Bohême. Huss et Jérôme devinrent des martyrs. « On leur consacra des églises, on leur dressa des statues²⁸. »

La première réaction des révoltés fut : l'honneur de la Bohême est atteint ! Tous, nobles, chevaliers, bourgeois, universitaires, protestèrent et commencèrent à se rassembler autour de la communion sous les deux espèces, qui allait devenir le centre de gravité de la révolte hussite.

LE CALICE DEVIENT UN SYMBOLE.

Dès 1412, un des disciples²⁹ de Jean Huss avait proposé de faire revivre la coutume d'administrer l'Eucharistie sous les deux espèces³⁰ car, disait-il, on ne voit dans les Écritures aucune allusion à une séparation du pain et du vin. Il est écrit : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, mangez et buvez en mémoire de moi. » Ni les apôtres, ni l'Église primitive ne connaissaient la séparation des espèces.

Or, continuait-il, c'était la hiérarchie de l'Église qui avait eu cette idée, afin de conférer une situation privilégiée au clergé : « D'un côté le calice, réservé aux seuls prêtres, de l'autre le pain pour les laïcs, le peuple³¹. »

*

Jean Huss avait donné son accord et, après sa mort, les hussites ne tardèrent pas à proclamer : « Voyez comment on vous refuse le précieux sang du Christ ! Comme on vous en prive au mépris des commandements du Christ ! Comme on veut vous réduire à une position subalterne : vous devez perdre bien humblement ce qu'on vous donne, une moitié seulement,

presqu'une aumône, une miette de la divine munificence³² ! »

Les canonistes de l'Église ripostèrent en affirmant que le corps du Christ était présent tout entier dans le pain comme dans le vin, et qu'il fallait craindre, en cas de communion sous les deux espèces, que quelques gouttes du vin consacré ne tombent à terre et soient ainsi profanées.

Refusant cette réponse, Jakoubek déclara : « Non, c'est indispensable pour le salut ; sans le calice, l'Eucharistie n'est pas complète. »

*

La réponse du concile fut brutale, il ordonna l'interdiction du calice sous peine de sanctions sévères allant jusqu'à l'excommunication et suspendit l'université de Prague, déclarant ses titres et diplômes sans valeur et interdisant ses cours à tous les fidèles.

L'université réagit en donnant ordre aux curés desservants favorables à Jean Huss d'introduire le calice comme une institution légitime. Maître Jakoubek se lança dans la mêlée, exigeant le calice et prônant quelques principes tels que la prédication des laïcs et la négation du purgatoire.

*

Un moine prémontré, Jan Zelivsky, se montra particulièrement virulent. Prêchant dans les églises hussites, il tenait des propos enflammés : « À bas l'autorité sous toutes ses formes ! Pas de compromis avec la cour et les échevins ! Finis les scrupules et les réserves des professeurs qui se perdent dans les finasseries scolastiques... Finies les graves disputes académiques sur la guerre : est-elle permise ? n'est-elle pas à

proscrire pour les clercs³³ ? »

Non ! répondait-il, la guerre du peuple est toujours justifiée ! Il citait l'Écriture : « Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Yahvé : voici que je fais venir contre vous l'épée et je détruirai vos hauts lieux, et vos autels seront dévastés et vos colonnes brisées, et je ferai tomber vos hommes frappés à mort devant leurs idoles », puis apostrophait son auditoire : « Le Seigneur a répandu sa colère comme un feu sur Sion, et il en ira de même pour notre ville de Prague ! »

De la prédication, Jan Zelivsky ne tarda pas à passer à l'action, organisant des processions qui se joignaient aux fauteurs de troubles pour détruire des statues de saints, briser des vitraux et piller des biens d'Église.

*

Peu à peu, un mot d'ordre circula parmi les partisans de Jean Huss : « Gravissons les montagnes ! Sur les montagnes nous serons plus près de Dieu, la Transfiguration³⁴ n'a-t-elle pas eu lieu sur le Thabor³⁵ ? »

Les fondateurs se rassemblèrent, pour la première fois, vers Pâques 1419 « sur une certaine montagne qu'ils appelèrent Tabor³⁶ ».

Un chroniqueur a écrit : « Ils se retirèrent avec leurs fidèles sur une montagne au sommet aplati et là ils dressèrent des tentes de toile à la manière d'une chapelle. Ils y célébrèrent l'office et donnèrent la communion au peuple... quand ils eurent fini... ils retournèrent chez eux... ils appelèrent la montagne Tabor, après quoi les participants devinrent les *taborites*³⁷. »

*

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'une part, celui des Taborites et des Orphelins d'autre part ; les deux armées tchèques s'avancèrent l'une contre l'autre et se rencontrèrent le 30 mai 1434, près de Lipany.

*

Les combats acharnés durèrent toute la journée et une partie de la nuit. Ils se terminèrent par une victoire totale de l'armée des nobles ; les deux Procope furent tués, et les vainqueurs ne firent pas de quartier. Les prêtres Taborites furent passés au fil de l'épée, ainsi que la plupart des prisonniers²⁸.

*

La défaite de Lipany marque la fin des guerres hussites. Sigismond reprit la couronne de roi de Bohême et conclut un accord, en juillet 1436, avec les Pères conciliaires. Le 12 juillet, en présence de l'empereur, quatre prêtres représentant le clergé de Bohême, promirent d'obéir à l'Église romaine. Le lendemain ils furent absous de l'excommunication et autres censures, et furent admis à célébrer la messe avec les députés du concile.

*

« Ainsi finirent les guerres civiles et de religion tout ensemble, qui avaient ravagé pendant vingt-deux ans entiers le royaume de Bohême, les provinces qui y étaient annexées... L'empereur Sigismond fit une entrée magnifique à Prague dans le mois de Septembre... il reçut, sur une tribune dressée dans la place publique, les soumissions de tous les ordres du royaume²⁹. »

Peu de choses subsistèrent du mouvement hussite. En 1445 un certain Jean Diandorf, un noble saxon qui prêchait les doctrines de Jean Huss, fut brûlé vif à Worms. Frédéric Reiser, un évêque taborite, qui enseignait les mêmes idées en Silésie et en Suisse, fut brûlé à Strasbourg en 1458. Mention est faite, en 1461, de l'existence d'une communauté hussite dans le diocèse de Gichstadt.

Le hussisme allemand, qui continua ici ou là, est plus modéré que son parent tchèque. Il se contente de nier la transsubstantiation, les excommunications ecclésiastiques, les indulgences, le culte des saints, les pèlerinages, et le pouvoir temporel du clergé. On peut affirmer que le hussisme allemand a ouvert la voie à Luther et au Protestantisme. En fait Huss a été le précurseur, a préparé le terrain, enrichi le sol, pour Luther.

1. Cité par Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 226.

2. *Idem.*

3. Voir l'annexe II.

4. Nationalistes, ils jurèrent de se passer d'un souverain et d'étendre leur communauté à toute la Bohême. Ils allaient au combat en chantant : « Ne crains pas l'ennemi, aie ton Dieu dans ton cœur, combat avec Lui et pour Lui... »

5. Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 233.

6. *Ibid.*, p. 235.

7. Cinq barons, quatre bourgeois de Prague, deux Taborites, cinq chevaliers et quatre représentants des autres villes.

8. Richard Friedenthal, *op. cit.* p. 236.

9. Un prêtre hussite, qui était devenu un dictateur de fait de la ville.

10. Benito Mussolini, p. 137. Traduction de l'auteur. Voir

Annexe II.

11. Benito Mussolini, *op. cit.* p. 138. Traduction de l'auteur.
12. Benito Mussolini, *op. cit.* p. 138. Traduction de l'auteur.
13. On les appelait les Deux Procopes. L'un (Procopé le Grand) commandait aux Taborites et l'autre aux Orphelins (les partisans de Ziska). Procopé le Grand avait été aide-de-camp de Ziska qui l'avait surnommé l'Hercule de la Bohême.
14. A la frontière ouest de la Bohême.
15. Richard Friedenthal, *op. cit.* p. 256.
16. Dans la région de Tachov, où les troupes de la 4^e croisade avaient été défaites par les hussites.
17. Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 260.
18. *Ibid.*, p. 261.
19. *Idem.*
20. Voir Annexe V.
21. Successeur de Martin V, mort le 20 février 1431.
22. Qui avait été à la tête de la cinquième croisade.
23. Elle était menée par Procopé le Grand, et arriva à Bâle le 4 janvier.
24. Enea SILVIO, cité par Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 262.
25. *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, *op. cit.*, p. 548.
26. Le baron Maynard, seigneur de Maison-Neuve.
27. Richard FRIEDENTHAL, *op. cit.*, p. 264.
28. Il n'y eut que 700 prisonniers, alors que le chiffre des morts Taborites et Orphelins se monta à plus de 10 000.
29. *Histoire ecclésiastique*, *op. cit.*, t. 22, p. 138.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

2. Théorie que reprendront Luther, et plus encore Calvin.
3. Jacques LENFANT (1661–1728). Ministre protestant. Auteur d'une *Histoire du concile de Constance* (1714).
4. *De pernicio traditionum humanarum.*
5. *De adoratione et contra imaginum adorationem.*
6. Il est à noter que Luther trouvera cette doctrine « trop relâchée ».
7. Luther dira : « Pour le purgatoire, je crois que c'est une chose fort incertaine. »
8. À la différence de Calvin qui les rejettera tous, sauf le baptême et la Cène.
9. *Traité sur les sacrements du corps et du sang du Christ.*
10. BERANGER (998–1088). Archidiacre d'Angers. Ayant attaqué les mystères de l'Eucharistie et de la transsubstantiation, il fut condamné par les conciles de Tours et de Paris, puis par le concile de Rome (1079). Il se repentit et abjura son erreur.
11. Le 9 septembre 1411. Rappelons que deux prétendants se disputaient le royaume de Naples : Louis II d'Anjou et Ladislas de Hongrie. Le pape s'était déclaré pour Louis II, alors que Ladislas était le favori de l'anti-pape Grégoire XII (on était alors en plein schisme papal).
12. Qui appelaient à une croisade contre Ladislas et promettaient des indulgences aux participants.
13. Jean-Laurent de MOSHEIM (1694–1755). Célèbre théologien protestant, chancelier de l'Université de Göttingen. Auteur de *Institutiones historiae ecclesiasticae*. (1755).
14. Les *réalistes* étaient des philosophes scolastiques qui formaient une école opposée à celle des *Nominalistes*. Les premiers confondaient les notions absolues avec les idées généralisées et abstraites, et soutenaient que toutes, sans distinction, représentaient une réalité, subsistante en elle-même, en dehors de l'esprit et des objets. Les *Nominalistes* ne voyaient

dans toutes ces notions que de pures abstractions, des *noms*. Condamné au concile de Soissons (1122) le *Nominalisme* fut réhabilité au XIV^e SIÈCLE par Guillaume d'Occam. Parmi les principaux *Nominalistes* on peut citer Jean Buridan, Pierre d'Ailly et Gerson, les deux derniers étant présents au concile de Constance et ennemis jurés de Huss.

15. Jacques LENFANT (1661–1728). Ministre protestant, chapelain de l'électrice douairière de Heidelberg (1684). Il écrivit une *Histoire du Concile de Constance*. (1714).

LA THÉOLOGIE DE LUTHER. CE QU'IL PENSAIT DE JEAN HUSS.

*Nous devons nous en tenir au Verbe révélé par
l'Évangile...*

(Luther)

La théologie de Luther est essentiellement basée sur une lecture fondamentaliste¹ des Écritures. La Bible ! La Bible ! répétait-il en se présentant comme un simple interprète de l'Écriture Sainte. Il se réfère sans cesse au témoignage biblique, et aux commentaires, en fait son combat, tant contre Rome que contre ses adversaires protestants.

Il disait : « Approfondir le sens des divines Écritures est chose impossible ; nous ne pouvons qu'en effleurer la surface, en comprendre l'esprit serait merveille... que les théologiens disent et fassent tout ce qu'ils voudront : deviner le mystère de la parole divine sera toujours une tâche au-dessus de notre intelligence ; ces paroles sont le souffle de l'Esprit de Dieu, donc elles défient l'intelligence de l'homme²... »

*

Si Luther revenait sans cesse « aux Écritures et à elles seules », repoussant la Tradition, c'est-à-dire les interprétations des Pères, les décisions des conciles et des papes, il pratiquait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Grève et chanoine de Notre-Dame quand il fut appelé, en 1392, à succéder à son maître, Pierre d'Ailly, dans les fonctions de chancelier de l'Université.

Il tenta de bannir la scholastique des études universitaires pour la remplacer par une science vivante, combattit l'astrologie et s'opposa à l'invasion des doctrines mystiques. Il voulait qu'on instruisît le peuple, et composa à l'usage des *simples gens*, des petits traités en français.

Il fut député au concile de Pise, qui tenta sans succès de mettre fin au schisme papal.

Envoyé plus tard au concile de Constance, il y soutint l'autorité du chef de l'Église contre l'hérésie de Jean Huss.

Après le concile, il se retira en Bavière, puis rentra en France (1419) et finit ses jours auprès de son frère, prieur des Célestins à Lyon, s'occupant d'écrire.

LOLLARD Walter (fin du XIII^e -1322)

Hérésiarque anglais, il enseignait que les démons, chassés injustement du ciel, y reviendraient un jour, et que saint Michel et les autres anges seraient damnés éternellement. Il ne reconnaissait pas les cérémonies de l'Église, l'intercession des saints et l'utilité des sacrements.

Il se choisit douze apôtres qu'il chargea de parcourir l'Allemagne pour entretenir le zèle de ses partisans. Arrêté par ordre de l'Inquisition, il fut brûlé à Cologne.

Les Lollards, persécutés en Allemagne, passèrent en Flandre, puis en Angleterre, où ils se réunirent plus tard aux sectateurs de Wiclif.

MUSSOLINI, Benito (1883–1945)

Homme politique italien. Instituteur, maçon, puis journaliste

et militant socialiste. Il préconise en 1914 une politique nationaliste et militariste. Après la Première Guerre mondiale, il fonde les *Faisceaux* italiens, noyau du parti fasciste (1919). Il convainc le roi Victor-Emmanuel III, après la marche sur Rome, de lui confier le gouvernement (1922). Après le succès des fascistes aux élections de 1924, il se fait octroyer les pleins pouvoirs, (1925), devenant le *Duce*.

En 1929, il signe avec le Vatican les accords du Latran qui lui attirent la reconnaissance des catholiques. Il conquiert l'Éthiopie (1935–1936), se brouille avec les démocraties occidentales, et se rapproche de Hitler avec lequel il forme l'AXE Rome-Berlin (1936). En 1940 il lance l'Italie dans la guerre aux côtés de l'Allemagne nazie. Il est fusillé le 28 avril 1945.

NOTE : Il est l'auteur d'un *John Huss*, publié à New York, en 1929, traduction de l'original en italien, de 1923.

JÉRÔME DE PRAGUE

Disciple de Jean Huss ; il étudia à Paris, à Cologne et à Heidelberg. Hérétique, d'un esprit subtil, il défendit son maître au Concile de Constance (1415), abjura un instant ses opinions, puis recommença à les prêcher. Il fut brûlé vif à Constance en 1416.

*

Caractère audacieux et téméraire, vaste intelligence, parole

éloquent et emportée, ces avantages et ces défauts se trouvaient réunis en Jérôme, l'un des hommes les plus éminents de son siècle. Il avait étudié à Oxford et soutenu des thèses brillantes à Paris contre Gerson, ainsi que dans les plus célèbres Universités de l'Europe. Il n'attendit pas jusqu'à son retour en Bohême pour se signaler par une vive opposition contre l'Église romaine. Emprisonné à Vienne comme fauteur de Wiclif et délivré à la requête de l'université de Prague, il vint retrouver Jean Huss dans cette ville, et ne garda bientôt plus de mesure à l'égard du pape et des cardinaux. Entre autres problèmes il proposait hautement celui-ci, savoir : si le pape avait plus de pouvoir qu'un autre prêtre, si le pain de l'Eucharistie ou le corps du Christ avait plus de vertu dans la messe du pontife romain que dans celle de tout autre officiant. Un jour, Jérôme et quelques amis représentèrent sur une muraille, d'un côté, les disciples du Christ suivant, pieds nus, leur maître monté sur une ânesse, et de l'autre ils peignirent le pape et les cardinaux en grand appareil, sur des chevaux superbes et précédés, suivant l'usage, de tambours et de trompettes. Ces peintures furent exposées en public, et l'on conçoit l'effet qu'elles durent produire sur une multitude ardente et exaltée. On assure qu'un autre jour ce même Jérôme, discutant avec un moine et irrité d'une opposition trop vive, poussa la violence jusqu'à jeter son interlocuteur dans la Moldau. Le moine gagna la rive. « Mais, dit le naïf chroniqueur, il se trouva qu'il avait perdu le fil de ses arguments, et il fut hors d'état de poursuivre la discussion. » Tel était Jérôme de Prague, en qui ses contemporains ont reconnu une puissance intellectuelle supérieure à celle de Jean Huss ; mais celui-ci, par ses mœurs, par son caractère, par sa piété, avait une autorité si grande que Jérôme en subit toujours l'ascendant ; Jean Huss était le maître, Jérôme le disciple, et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

indulgences papales

Chapitre 8

Les troubles à Prague, luttes et controverses autour du wiclifisme. L'excommunication majeure. Le traité des *Six Erreurs*

Chapitre 9

L'exil. Le traité sur la simonie. Synode et colloques. Les remous continuent à Prague

Chapitre 10

Les sauf-conduits, le départ, l'arrivée à Constance

Chapitre 11

Le concile de Constance. Arrivée de Jean Huss. Son arrestation. Premiers interrogatoires

Chapitre 12

La prison, les interrogatoires ; le recours à l'empereur, son arrivée. Lutte du pape et de l'empereur. Évasion de Jean XXIII

Chapitre 13

Les interrogatoires de Huss continuent. Sa nouvelle prison. Actes du concile et de l'empereur contre le pape. Discours de Gerson, position des théologiens parisiens. Nouvelle fuite de Jean XXIII. Les articles du concile

Chapitre 14

La prison de Jean Huss. Arrivée à Constance de Jérôme de Prague. Son arrestation. La condamnation des oeuvres de Wiclif. La citation à comparaître de Jean XXIII. Sa déposition

Chapitre 15

Le procès de Jean XXIII. Sa condamnation. Le procès de Jean Huss

Chapitre 16

Le procès (suite). Les condamnations

Chapitre 17

La dégradation, le bûcher (6 juillet 1415)

Chapitre 18

Procès de Jérôme de Prague, désordres à Prague. Son exécution. Bouleversements en Bohême. Le calice devient un symbole. Les Taborites. La défenestration des échevins, (1419)

Chapitre 19

Les guerres hussites, (1420–1434). Le concile de Bâle. La Guerre civile en Bohême, (1434)

Chapitre 20

Les doctrines de Jean Huss. Les causes de sa condamnation

Chapitre 21

La théologie de Luther. Ce qu'il pensait de Jean Huss

Annexes

I. Chronologie

II. Courtes biographies

III. Quelques repères historiques

IV. Les quarante-cinq articles tirés des œuvres de Wiclif

V. Le concile de Constance, le concile de Bâle

VI. Les 39 articles extraits des œuvres de Jean Huss

Bibliographie

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie

en décembre 2013
N° d'imprimeur : XXXXX

dépôt légal : janvier 2014
Imprimé en France



Composition et mise en pages réalisées par
Compo 66 – Perpignan
581/2013